



D3330-Direction de la commande publique-Délégations de service public

DELIBERATION N° D.2025.06.44 **du Conseil municipal du 19 juin 2025**

Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine de Montbauron de la Ville de Versailles 2024/2029. **Approbation portant sur l'autorisation de recourir à un contrat de sous-concession de l'espace bar pour 2025.**

Date de la convocation : 12 juin 2025
Date d'affichage : 20 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE
Rapporteur : M. Nicolas FOUQUET

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, M. Erik LINQUIER, M. François BILLOT DE LOCHNER.
Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie-Pascale BONNEFONT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Anne-France SIMON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.1411-1 à L.1411-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023.02.9 du Conseil municipal du 16 février 2023, portant sur l'approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de la piscine de Montbauron à Versailles ;

Vu la délibération n° 2024.03.6 du Conseil municipal du 14 mars 2024, portant sur l'attribution à la société Vert Marine de la DSP pour la gestion et l'exploitation de la piscine de Montbauron à Versailles ;

Vu le contrat de DSP conclu entre la Ville et la société Vert Marine pour la gestion de la piscine de Montbauron pour une durée de 5 ans et 8 jour à compter du 21 mai 2024, et notamment son article 5-2 portant sur le contrat de sous-concession ;

-
- Par délibération du 14 mars 2024, le Conseil municipal a attribué à la société Vert Marine, la

gestion et l'exploitation de la piscine Montbauron à Versailles dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), pour une durée de 5 ans et 8 jours à compter du 21 mai 2024. La société dédiée VM78000 lui est substituée conformément au contrat.

- L'article 5-2 du contrat de DSP susmentionné permet au délégataire de faire exécuter une partie des prestations confiées par la ville de Versailles, par un tiers. Sa rémunération sera issue des recettes générées par les prestations déléguées dans le cadre d'un contrat de sous-concession de service public. Le délégataire conserve l'entière responsabilité du service. La Ville doit donner son accord explicite et ne subir aucune incidence financière.

Aussi, le délégataire a sollicité l'autorisation de la Ville pour la passation d'un contrat de sous-concession de l'espace bar de la piscine Montbauron, en vue de la période estivale, avec M. Abdelkrim Elmostefa dont le siège social est sis 55B avenue de Paris 78000 Versailles, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 928 554 013, pour une durée de 4 mois à compter du 20 juin 2025.

Les services ont vérifié la capacité de M. Abdelkrim Elmostefa à soumissionner à l'exécution d'une prestation de service public ainsi que sa capacité à prendre en charge le service concerné et propose au Conseil municipal d'autoriser la passation du contrat de sous-concession de l'espace bar de la piscine Montbauron, annexé à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'autoriser la société dédiée VM78000, délégataire pour la gestion et l'exploitation de la piscine de Montbauron de la ville de Versailles, à conclure, conformément à l'article 5-2 du contrat de délégation de service public précité, un contrat de sous-concession de l'espace bar, en vue de la période estivale, avec M. Abdelkrim Elmostefa, dont le siège social est sis 55B avenue de Paris 78000 Versailles, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 928 554 013, pour une durée de 4 mois à compter du 20 juin 2025 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à ce contrat de sous-concession ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.